

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre 2026, à dix-huit heures trente-neuf, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 18 septembre 2026, se sont réunis à salle communautaire de la Communauté de Communes Yonne Nord (52 Faubourg de Villeperrot 89140 Pont sur Yonne), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 27

Votants : 29

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Bakari-Baroini, Valenti (Champigny) Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon Sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Danjon (Pailly), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Léonard, Dorte, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Serotin), Martin O. (Serbonnes), Horsin (Thorigny Sur Oreuse), Spahn (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Coutouly, Benchabane, Piète (Villeneuve la Guyard), Hauteceur (Villeperrot), Nezondet, Sellier (Vinneuf)

Était présente (suppléante) : Monsieur Michaut (Michery)

Étaient absents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Gesserand (Perceneige), Cristovao, Laurent (Pont sur Yonne), Martin L., Viana (Sergines), Talvat, (Thorigny Sur Oreuse), Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Berthy (Villemannoche), Cochenne, Sineau (Villeneuve la Guyard),

Pouvoirs : Mme Laurent à M. Léonard, Mme Talvat à M. Horsin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités.

Objet : Inventaire des ZAE – Modification de la date de consultation des propriétaires et occupants

Le Conseil communautaire, vu,

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 220 ;
- la délibération n° 2022-88 du 8 décembre 2022 approuvant le lancement de l'élaboration de l'inventaire des ZAE sur le territoire de la CCYN.
- La délibération n° 2026-87 du 28 mai 2026 : Inventaire des ZAE- organisation de la consultation des propriétaires et occupants

Considérant que

- Les documents nécessaires à la mise en place de la consultation des propriétaires et occupants des ZAE aux dates prévues dans la délibération du 28 mai 2026, n'étaient pas prêts
- Il est proposé de mettre en place la consultation du 28 septembre 2026 au 30 octobre 2026

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

➤ **Article 1 :** la consultation est ouverte pour une durée d'un mois, du lundi 28 septembre 2026 au vendredi 30 octobre 2026.

➤ **Article 2 :** les autres articles restent inchangés.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Patrick BABOUHOT



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 28 septembre 2026 et de sa publication légale le 28 septembre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>